COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 OCTOBRE 2021

Convocation du 30 Septembre 2021

Présents : Mesdames : Marion BERSON-GÉANT, Nathalie BOURDIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER.

Messieurs : Maxime BAILLY, Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET, Jean-Michel DEBCZAK, Gérard DRÉVILLE, Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX, Corentin WEISSE.

Absents :

Pouvoirs : Madame Michèle CAQUIN pouvoir à Monsieur Xavier BÉLAIR
Madame Nadège FERTÉ donne pouvoir à Monsieur Corentin WEISSE
Madame Fanny LE BEC donne pouvoir à Madame Fabienne GRU.
Monsieur Frédéric VANÇON donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOIZARD

Secrétaire : Madame Marie-Hélène DAUPTAIN

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h45

Informations :

M. Moizard informe que les dispositions d'organisation des conseils municipaux durant la crise sanitaire ne sont plus d'usage.
Le public peut donc assister aux séances dans le respect des gestes barrière.

- **Décès de M.Emmanuel PETIOT**

Né le 23/02/1957 à Alençon (Orne).
Conseiller municipal de 2014 à 2020 (M. Buchet Maire).
Conseiller municipal de ce mandat.
Engagement sans faille pour l'association du Tennis Club Wézien.
Décédé le 04/10/2021 à l'âge de 64 ans d'une crise cardiaque.

- **Nouveau membre du conseil municipal à la suite de la démission de Mme Betty Beauroy-Eustache**

Bienvenue à M.Christophe Virlogeux.
M. Moizard le rencontrera prochainement pour fixer les commissions auxquelles il souhaitera participer.

1- Approbation du conseil municipal du 9 Septembre 2021
Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte-rendu est accepté.

2- Décisions du Maire :

Décision n° 2021-33 : Signature d'une convention de réservation de logements en contrepartie d'une garantie communale d'emprunt – Programme SEQENS et la Caisse des Dépôts et Consignations de 33 logements sociaux au 1 rue de la Vigne au Maire.

Décision n° 2021-35 : Signature d'une convention renouvelable tous les ans, pour autorisation de réalisation d'une terrasse au 34 rue du Haut de Senlis pour le Saint-Witz Lounge.

Décision n° 2021-36 : Augmentation du montant des loyers des logements communaux selon l'indice de référence des loyers (0.42%).

AFFAIRES GÉNÉRALES

3- Présentation du projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités territoriales, modifié par la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, oblige les intercommunalités à établir un schéma de mutualisation des services.
Ce projet doit être présenté aux communes membres afin d'être validé le 16 décembre en conseil communautaire.

La mutualisation consiste à mettre en commun de façon provisoire ou pérenne des besoins, des compétences et des moyens afin d'optimiser les coûts et les services.
Il est établi sur la durée d'un mandat et est révocable.

La mutualisation peut être solidaire, pour faire bénéficier de services particuliers les petites communes et/ou technique et matériel.

Sur les 42 communes de la Communauté d'Agglomération, 35 bénéficient de la mutualisation.

Actions mutualisées :

Police intercommunale :

- Elle existe depuis 2002 pour répondre à une croissance de l'insécurité.
- Mise à disposition pour les communes d'agents recrutés par l'intercommunalité. Pour info, le Président n'a aucun pouvoir de police, contrairement aux maires. C'est donc juste une gestion administrative (salaire, carrière, recrutement…).
- 17 communes sur les 42 en bénéficient (Saint-Witz en faisait partie autrefois mais nous avons mis un terme à ceci, le service n'était pas satisfaisant et très cher).
- 34.25 équivalents temps pleins.

Sur la durée actuelle du mandat 11.25 équivalents temps pleins supplémentaires sont prévus.

Mise à disposition d'un adjoint technique faisant fonction d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique)

- Existe depuis 2019.
- 3 communes concernées.
- 1 équivalent temps plein.
- Pas de projet d'extension du service.

La vidéoprotection

•Uniformisée en janvier 2016 suite à la fusion des 3 communautés de communes (Porte de France-Val de France qui en bénéficiait déjà) et Plaine et Mont de France (qui n'en avait pas).

•4 communes en bénéficient.

•12 agents dont 1 agent administratif.

•256 caméras.

•Les communes financent 100% des dépenses (la communauté a à sa charge les dépenses administratives et celles des frais de gestion de l'encadrement supérieur - Directeur de la sécurité publique)

•Rénovation du système en prévision.

Service informatique

•Forme la plus aboutie au sein du bloc communal.

•Objet : acquisition, installation, gestion des matériels, logiciels informatiques, téléphonie et impression, formation.

•21 communes en bénéficient

•Participation financière due par nombre de nœuds.

•Evolution envisagée : révision de la tarification aux communes et politique de sécurité des systèmes d'information, Cybersécurité.

Pour mémoire la commune adhérait à ce service mais nous avons résilié depuis car la prestation n'était pas satisfaisante.

Droit des sols

•Le service d'instruction du droit des sols a été créé en 2014 afin de répondre au désengagement de l'état qui a cessé d'instruire les dossiers d'urbanisme pour les communes.

•2 options possibles :

o Instruction des autorisations et des actes liés à l'occupation des sols.

o Gestion des contentieux des autorisations d'urbanisme

Pour mémoire Saint-Witz a adhéré aux 2 options.

•4 agents (1 responsable et 3 instructeurs).

•21 communes ont adhéré.

•Aucune contribution financière n'est réclamée aux communes, mis à part les frais d'affranchissement.

En prévision :

-Intégration numérisée des PLU en vue de la saisine électronique obligatoire des autorisations d'urbanisme au 1er janvier 2022.

-Dématérialisation.

-Nouvelle règlementation thermique au 1er janvier 2022 (RE2020).

-Renforcement des effectifs des instructeurs au vue de la surcharge de travail et des nouvelles règlementations.

Autres mutualisations :

•Solution de télécommunication mutualisée (téléphones tablettes).

18 communes en bénéficient dont Saint-Witz.

•Groupement de commandes :

•Mutualisations des achats pour vidéoprotection, RGPD, éclairage public, signalisation tricolore, élagage et abattage des arbres…

Ce service va développer les offres. Pour info, nous en avons bénéficié lors des achats de masques pour le personnel et les gels hydroalcooliques…

•Réseaux de partage de connaissances entre collègues, DGS….

•Depuis mars 2021, un service de veille juridique pour les communes de moins de 20 000 habitants. 19 communes en bénéficient dont SAINT-WITZ. Pour le moment il est gratuit mais un bilan sera réalisé en Octobre 2021.

Les projets

-Création de nouveaux services mutualisés fonctionnels (surtout demandés par les petites communes (gestion de service, expertise…).

-Développer les groupements de commandes. Pour mémoire nous avons précisé que nous souhaiterions bénéficier d'un groupement d'achat pour des défibrillateurs).

-Les communes ont toutes été interrogées sur le besoin de mutualiser les services fonctionnels de marchés publics, ressources humaines et finances.
Nous avons répondu positivement pour les marchés publics car nous ne disposons ni d'outils ni de personnel suffisamment qualifié ni dédié (contrairement aux finances et RH pour lesquels nous avons des outils et un personnel dédié et qualifié).
Une réunion à ce sujet est prévue le 19 octobre à la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal approuve ce projet de rapport relatif au schéma de mutualisation.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 57/2021

.

4- Don d'une rampe de véhicule pour la police municipale

Il s'agit de récupérer la rampe lumineuse du véhicule de la police municipale de Survilliers dont elle n'avait plus usage.

Le conseil municipal approuve ce don.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 58/2021

5- Approbation de la charte du « Bien Vieillir »

Il s'agit d'adhérer, via le Département du Val d'Oise, à la charte du bien vieillir qui permettra de faire bénéficier nos seniors d'ateliers, d'animations et de conférences diverses.

C'est un réseau qui permet aussi aux seniors, qui le souhaitent, de participer et d'être donc acteurs de projet dans des écoles ou autres (exemple de lecture dans les écoles).
Cela leur permet de se rendre utile et de rester actif au sein de la collectivité.

Une semaine dite semaine bleue est organisée chaque année au niveau national.

Le CCAS, dans sa séance du 22 Septembre dernier a approuvé cette adhésion qui doit être confirmée par un vote et donc une délibération du conseil municipal.
Le conseil municipal approuve cette charte.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 59/2021

La charte sera signée le vendredi 8 octobre 2021.

6- Convention avec la SANEF concernant le chemin rural passant sous l'autoroute.

Lors du précédent conseil nous avons refusé de signer la convention avec la SANEF pour la reprise d'un ouvrage d'art.

En fait cet ouvrage d'art, objet de la convention n'est pas l'autoroute en elle-même mais un chemin qui passe dessous et situé en limite de Survilliers.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de transfert :

La commune récupère l'entretien (chaussée, accotements, trottoirs), la descente d'eau et les réseaux, la signalisation routière, l'éclairage et la gestion des bordures et des espaces verts.

Les fondations de l'ouvrage et les murs restent à la charge de la SANEF.

M. Debczak indique qu'à cet endroit passe le plus gros réseau de fibre optique de l'Europe.
M.Bocquet précise qu'une visite du terrain avant la signature est prévue en fin d'année et que les plans de réseaux seront fournis.

Le vote est ajourné à la prochaine séance.

RESSOURCES HUMAINES

7- Modification du tableau des effectifs (filière culturelle).

• Nous avons recruté un nouveau professeur de piano, suite au départ du précèdent professeur. Au vu de sa situation administrative et son expérience il doit être nommé sur le poste d'Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe.

Nous devons donc :
Supprimer 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à Temps non complet (crée le 28/06/1990).

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 60/2021

Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps non complet au 1er Novembre 2021.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 61/2021

• Nous avons recruté un professeur de trompette, suite au départ du précédent professeur. Au vu de sa situation administrative et son expérience il doit être nommé sur le poste d'assistant d'Enseignement Artistique de 2ème classe.

Nous devons donc :
Supprimer 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à Temps non complet (crée le 27/11/2001).

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 62/2021

Créer 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps non complet au 1er Novembre 2021.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 63/2021

8- Renégociation du contrat groupe pour l'assurance du personnel.

Ce contrat a pour objet de couvrir la collectivité contre les risques financiers émanant des arrêts des agents titulaires pour décès, maternité, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service….
Il arrive à échéance le 31/12/2021.
Il y a lieu de le renouveler.
Ce marché avait été négocié par le CIG et regroupe environ 450 communes.
Le CIG négocie des tarifs préférentiels pour l'ensemble des communes et se charge de la procédure d'appel d'offre.
L'objet de la délibération concerne le remplacement du prestataire actuel (SOFAXIS) qui rembourse la commune. Les agents sont eu remboursés par la MNT, qui fera l'objet d'un autre marché.

Nous devons donc nous prononcer pour adhérer de nouveau au contrat groupe du CIG pour l'assurance du personnel.

Le conseil municipal confirme de nouveau adhésion au contrat groupe du CIG pour l'assurance du personnel..

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 64/2021

DIVERS

Subvention aux associations

Il nous convient d'approuver les subventions suivantes, dont le coût est à prendre sur la réserve votée chaque année :

- 300 euros en achat de Matériel pour l'association des Loups Wéziens (Hand-ball),
- 500 euros pour l'association K'Danses (danse).

Le conseil municipal approuve les demandes de subvention.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 65/2021

Autres informations:

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Ce Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est donc soumis à la consultation du public depuis le 06 septembre jusqu'au 6 novembre 2021.

Voici le lien pour avoir toutes les informations et contribuer :
https://www.roissypaysdefrance.fr/ppbe

Les Directives Européennes obligent les grandes agglomérations à se doter d'une carte stratégique du bruit et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement.
Ils devront être mis à jour tous les 5 ans.
La communauté d'agglomération a établi le sien après avoir effectué des diagnostics et élaboré des plans d'action.

Les objectifs étant de :
Réduire les nuisances sonores.
Préserver les zones calmes.
Maitriser l'environnement sonore.
Sensibiliser et informer sur le bruit.

Sources de bruit identifiées pour Saint Witz
Cd 10.
Rd 317.
Autoroute A1 (signalée mais non inscrite dans la présentation).

Zones de ressourcement pour Saint-Witz
Cascade des étangs.
Bois de la Pissotte.
Chemins ruraux.

Actions menées à Saint-Witz
Renouvellement revêtement routier CD 10 fait par le Département.
Comptages des camions sur CD 10.
Mise en place de radars pédagogiques pour réduire la vitesse et donc le bruit.

Marché gourmand : dimanche 14 Novembre 2021.

Broyage déchets verts par le Sigidurs : 25 et 26 Novembre 2021. Le Sigidurs ne prend pas en charge les broyats.
15 prestations sont prévus lors de ces deux journées à raison de 30 minutes par passage.

Fibre : installation en cours dans tous nos bâtiments municipaux.

Prix des artisans décernés à 2 artisans : M .Dider DEROUBAIX et dans la zone industrielle la société A2CS (installations électriques).

Nom de la rue de la Tour Carrée à remplacer par rue Louis Poutrel.
Ce changement de nom de rue sera effectif après l'accord de la commune de Mortefontaine et après vérification et exécution des démarches administratives.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 66/2021

Un courrier sera adressé au Département pour éviter le stationnement des camions sur le CD10 entre la zone hôtelière et le lycée.

La rue « sans nom » entre le Tennis et le gymnase, il est prévu de la nommer. M. Moizard invite les membres du conseil municipal à soumettre leurs idées

Parking du centre commercial :
M. Dréville explique que c'est la Direction des routes du Département qui a imposé une entrée et une sortie au même endroit et que l'aménagement de ce parking a été soumis à validation de la gendarmerie et des services des routes du Département. Il ajoute que les essais de giration ont été faits avec le camion de banque (Brinks).

M. Bailly demande qu'il soit posé une barrière, ce serait plus joli le jour du marché.

M. Debczak a fait remarquer que les places de parking ne sont pas assez larges mais M. Dréville confirme qu'elles répondent aux normes en vigueur.

Stationnement anarchique quand il y a match de foot au stade de la Fosse aux Boucs : un courrier sera adressé aux associations.

Fermeture définitive du LCL : au sujet du DAB (distributeur automatique de billets), le LCL est locataire. Le propriétaire est le même que celui de l'agence immobilière. L'agence fermera ses portes le 20 octobre. Une action de la mairie peut faire bouger les choses pour mettre un DAB.

OSMIVIT : un rapport test a été envoyé au Département du Val d'Oise.

CCAS : cette année il n'y aura pas de déjeuner mais un panier gourmand.
La distribution des paniers se fera la 1ère quinzaine de décembre.
Le CCAS a pour projet l'organisation d'un thé dansant au printemps 2022.

La Gazette : appel à articles, date limite le 28 Octobre 2021.

Mme FERTE signale le stationnement anarchique près du stade de la Fosses aux Boucs quand il y a des matchs. Un courrier sera adressé aux associations.

Frelons Asiatiques : ils sont dangereux. Il convient d'avertir les populations sur les dangers.

L'ordre du jour épuisé et les membres du conseil s'étant exprimés, Monsieur Le Maire, donne la parole au public qui souhaite intervenir :

CARECO : Le responsable présente l'activité du site et propose de prendre en charge la maintenance des véhicules communaux.

La Secrétaire **Marie-Hélène Dauptain**	**La Secrétaire Auxiliaire** **Véronique Joly**	**Le Maire** **Frédéric Moizard**